

PRESENTATION SIMPLIFIEE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET

Le 15 mars 2023, le conseil municipal a voté la création du budget annexe « Lotissement Parc Saint-Mamet ». Ce budget est assujetti à la TVA.

L'analyse des différents chapitres fait apparaître **un respect des autorisations budgétaires.**

En 2025, il a été constaté des frais d'étude, les situations de travaux, les écritures de stock et de transfert de charges ainsi que l'encaissement de la participation ENEDIS (37 327.79 €).

L'exercice 2025 dégage **un déficit global de 973 341.56 € (hors restes à réaliser de fonctionnement)** qui se décompose ainsi :

- un résultat de fonctionnement **de – 18 154.50 €**
- un solde d'exécution de la section d'investissement de **- 955 187.06 €**

Par ailleurs, il a été comptabilisé des restes à réaliser en fonctionnement pour un montant de 40 753.59 € correspondant aux dépenses de production des lots non facturées.

Il convient de noter que les terrains restant à la vente représentent une recette de 1 943 140 €.